

DOSSIER DE MARIAGE

FUTUR(e) EPOUX (se)

Nom :

Prénoms :

Adresse :

.....

N° Tél :

FUTUR(e) EPOUX (se)

Nom :

Prénoms :

Adresse :

.....

N° Tél :

Date souhaitée pour la célébration du mariage :

Attention : Toute demande de date se fait obligatoirement par mail à etatcivil@guerard.fr

L'enregistrement du dossier de mariage se fait **sur rendez-vous** (service Etat-Civil) au plus tard trois mois avant la date prévue du mariage. Les futurs partenaires doivent se présenter **en personne et ensemble** à l'officier d'état civil.

L'heure est fixée par l'officier d'état civil. En principe, l'officier ne peut être contraint de célébrer un mariage les dimanches et jours de fêtes légales, sauf mariage *in extremis*.

Le mariage peut avoir lieu à n'importe quelle heure de la journée mais **en règle générale, il est célébré aux heures normales d'ouverture de la mairie.**

L'heure est fixée par l'officier d'état civil.

COMMUNE DE GUERARD (77580) - mairie@guerard.fr

01 64 75 68 88

ETAT CIVIL - etatcivil@guerard.fr

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 11H30

PIECES A FOURNIR

<p style="text-align: center;">Vous êtes de nationalité française :</p> <p>Né(e) en France : Acte à demander à la mairie de naissance</p> <p>Né(e) à l'Etranger : Service Central d'Etat Civil 11 rue Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9 (Préférer internet : www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande.html)</p>		<p>Validité à la date du mariage</p>
<input type="checkbox"/>	Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec mentions marginales.	- 3 mois
<p style="text-align: center;">Vous êtes d'une autre nationalité :</p> <p style="text-align: center;"><i>Documents sont à demander au pays d'origine ou au consulat en France, selon le domicile de la personne concernée</i></p> <p>NB : Les documents écrits dans la langue d'origine devront être traduits par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel de Paris (liste disponible en Mairie).</p>		<p>Validité à la date du mariage</p>
<input type="checkbox"/>	1) Copie intégrale de votre acte de naissance,	- 6 mois
<input type="checkbox"/>	2) Certificat de célibat ou de non remariage,	- 6 mois
<input type="checkbox"/>	3) Certificat de coutume,	- 6 mois
<input type="checkbox"/>	4) En cas de divorce, copie du jugement définitif de divorce (original + traduction par le consulat ou un traducteur assermenté).	Traduction - 6 mois
<p style="text-align: center;">Vous êtes réfugié(e) ou apatride :</p> <p style="text-align: center;">Documents à demander à :</p> <p style="text-align: center;">O.F.P.R.A. - 201 rue Carnot 94136 FONTENAY SOUS BOIS</p>		<p>Validité à la date du mariage</p>
<input type="checkbox"/>	1) Acte de naissance,	- 3 mois
<input type="checkbox"/>	2) Certificat de coutume.	- 3 mois
<p style="text-align: center;">Pour chacun des futurs(es) époux(es)</p>		<p>Validité à la date du mariage</p>
<input type="checkbox"/>	Carte d'identité, passeport ou permis de conduire,	Sans
<input type="checkbox"/>	Attestation sur l'honneur à remplir, dater et signer,	Récente
<input type="checkbox"/>	En cas de divorce, la mention marginale doit être portée sur l'acte de naissance,	Voir acte Naissance
<input type="checkbox"/>	Vous êtes veuf(ve) : acte de décès de votre précédent conjoint décédé,	Sans
<input type="checkbox"/>	Une attestation du Notaire (Original) s'il est fait un contrat de mariage,	Sans
<input type="checkbox"/>	Copie intégrale du ou de vos enfants.	- 3 mois
<input type="checkbox"/>	Livret de famille	Sans
<input type="checkbox"/>	Liste des témoins,	Sans
<input type="checkbox"/>	Copie recto verso d'une pièce d'identité des témoins.	Sans
<p style="text-align: center;">Justification du domicile pour chacun des futurs(es) époux(es)</p>		<p>Validité Au dépôt du dossier</p>
<input type="checkbox"/>	<p><u>Il s'agit de votre domicile :</u></p> <p>Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil : L'officier de l'état civil doit solliciter la production de toutes pièces justificatives permettant d'établir la réalité du domicile à l'adresse indiquée par les futurs époux (bail locatif, quittances de loyer, factures EDF, GDF, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation). Une simple attestation sur l'honneur ne peut constituer une preuve suffisante. Ces pièces doivent par ailleurs présenter un caractère récent au jour du dépôt du dossier. En cas de doute, les officiers de l'état civil doivent saisir le parquet compétent.</p>	- 3 mois
<input type="checkbox"/>	<p><u>Il s'agit du domicile de vos parents :</u></p> <p>Factures au nom de l'hébergeant (EDF, Téléphone fixe, loyer, derniers impôts). Copie recto verso de la carte d'identité de l'hébergeant,</p>	- 3 mois Sans

La présence des deux futurs époux est indispensable lors du dépôt du dossier.

CAS PARTICULIERS :

↪ Majeur(es) sous curatelle :

- Jugement ou document du Greffe du Tribunal d'Instance relatif au répertoire civil inscrit sur l'acte de naissance ;
- Consentement du curateur ou du Juge des Tutelles.

↪ Majeur(es) sous tutelle :

- Jugement ou document du Greffe du Tribunal d'Instance relatif au répertoire civil inscrit sur l'acte de naissance ;
- Consentement du Juge des Tutelles ;
- Ou Consentement du Conseil de famille s'il a été constitué ;

↪ Militaires de la légion étrangère depuis moins de 5 ans :

Autorisation du Ministère de la Défense.

↪ Agents diplomatiques ou consulaires :

Autorisation du Ministère des Affaires Étrangères.

DOSSIER DE MARIAGE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Fiche 1 Renseignements relatifs au(à la) futur(e) époux(se)

Fiche 2 Renseignements relatifs au(à la) futur(e) époux(se)

Fiche 3 Attestations sur l'honneur

Fiche 4 Déclaration des Témoins

Fiche 5 Renseignements communs aux époux

Fiche 6 Renseignements complémentaires

Fiche 7 Charte des mariages

L'une des conditions pour se marier à Guérard est que l'un(e) des futur(e)s époux(es) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pour cette raison que lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

LA PRÉSENCE DES DEUX FUTUR(ES) EPOUX(SES) EST OBLIGATOIRE AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER.

Où déposer le dossier ?

A la Mairie – Service Etat Civil – 77580 GUERARD

Quand déposer le dossier ?

Sur rendez-vous en contactant le 01 64 75 68 88, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h45, au minimum 3 mois avant la cérémonie.

Où se déroule la célébration ?

Les mariages sont célébrés à la Mairie

FICHE 1 - Renseignements relatifs au(à la) futur(e) époux(se)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance + département :DEPT :

Nationalité : Profession :

Téléphone :mail :

Situation matrimoniale :

Célibataire

Pacsé(e) le : avec

Divorcé(e) le :

de :

Veuf(ve) depuis le :

de :

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....**depuis le :**

Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à :

.....

Fils ou fille de (avec tous les prénoms, nom de naissance) :

.....

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

Profession ou Retraité : ou décédé(e) le :

Et de (avec tous les prénoms, nom de naissance) :

.....

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

Profession ou Retraité : ou décédé(e) le :

* Les données qui sont transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Guérard. Conformément aux réglementations en vigueur (loi Informatique et Libertés, ainsi que le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)), ci-joint. Pour utiliser ce formulaire, vous devez en accepter les termes.

FICHE 2 - Renseignements relatifs au(à la) futur(e) époux(se)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance + département :DEPT :

Nationalité : Profession :

Téléphone :mail :

Situation matrimoniale :

Célibataire

Pacsé(e) le : avec

Divorcé(e) le :
de :

Veuf(ve) depuis le :
de :

Domicilié(e) à (adresse complète) :
.....**depuis le :**

Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à :
.....

Fils ou fille de (avec tous les prénoms, nom de naissance) :

.....

Domicilié(e) à (adresse complète) :
.....

Profession ou Retraité : ou décédé(e) le :

Et de (avec tous les prénoms, nom de naissance) :

.....

Domicilié(e) à (adresse complète) :
.....

Profession ou Retraité : ou décédé(e) le :

* Les données qui sont transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Guérard. Conformément aux réglementations en vigueur (loi Informatique et Libertés, ainsi que le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)), ci-joint. Pour utiliser ce formulaire, vous devez en accepter les termes.

FICHE 3 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénoms) :

né(e) le : à :

Département : Profession :

✓ Certifie sur l'honneur

Être célibataire

Être pacsé(e)

Ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du

/ depuis le décès de mon conjoint en date du

Être domicilié(e) sans interruption dans la Commune de Guérard,

..... (adresse) depuis le

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile dans la Commune de Guérard

..... (adresse) depuis le

Preuve du domicile ou de la résidence (moins de 3 mois) :

Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer

Quittance de gaz Quittance d'électricité Quittance de téléphone Autre :

Fait à Le Signature,

* Article 441-1 du code pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

* Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

FICHE 3 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénoms) :

né(e) le : à :

Département : Profession :

✓ Certifie sur l'honneur

Être célibataire

Être pacsé(e)

Ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du

/ depuis le décès de mon conjoint en date du

Être domicilié(e) sans interruption dans la Commune de Guérard,

..... (adresse) depuis le

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile dans la Commune de Guérard

..... (adresse) depuis le

Preuve du domicile ou de la résidence (moins de 3 mois) :

Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer

Quittance de gaz Quittance d'électricité Quittance de téléphone Autre :

Fait à Le Signature,

* Article 441-1 du code pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

* Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

FICHE 4 – DÉCLARATION DES TÉMOINS

1^{ER} TÉMOIN OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) :

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le : _____

À : _____ Département : _____

Téléphone :mail :@.....

Atteste être domicilié(e) à :

Adresse :

Code Postal : _____ VILLE : _____

Et exercer la profession de :

Atteste sur l'honneur la présente déclaration

Fait à _____ le _____

* « Lu et approuvé »

Signature :

(Joindre la copie d'une pièce d'identité)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

* Les données qui sont transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Guérard. Conformément aux réglementations en vigueur (loi Informatique et Libertés, ainsi que le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)), Pour utiliser ce formulaire, vous devez en accepter les termes.

FICHE 4 – DÉCLARATION DES TÉMOINS

2^{ÈME} TÉMOIN OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) :

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le : _____

À : _____ Département : _____

Téléphone :mail :@.....

Atteste être domicilié(e) à :

Adresse :

Code Postal : _____ VILLE : _____

Et exercer la profession de :

Atteste sur l'honneur la présente déclaration

Fait à _____ le _____

* « Lu et approuvé »

Signature :

(Joindre la copie d'une pièce d'identité)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

* Les données qui sont transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Guérard. Conformément aux réglementations en vigueur (loi Informatique et Libertés, ainsi que le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)), Pour utiliser ce formulaire, vous devez en accepter les termes.

FICHE 4 – DÉCLARATION DES TÉMOINS

3^{ÈME} TÉMOIN FACULTATIF

Je soussigné(e) :

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le : _____

À : _____ Département : _____

Téléphone :mail :@.....

Atteste être domicilié(e) à :

Adresse :

Code Postal : _____ VILLE : _____

Et exercer la profession de :

Atteste sur l'honneur la présente déclaration

Fait à _____ le _____

* « Lu et approuvé »

Signature :

(Joindre la copie d'une pièce d'identité)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

* Les données qui sont transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Guérard. Conformément aux réglementations en vigueur (loi Informatique et Libertés, ainsi que le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)), Pour utiliser ce formulaire, vous devez en accepter les termes.

FICHE 4 – DÉCLARATION DES TÉMOINS

4^{ÈME} TÉMOIN FACULTATIF

Je soussigné(e) :

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le : _____

À : _____ Département : _____

Téléphone :mail :@.....

Atteste être domicilié(e) à :

Adresse :

Code Postal : _____ VILLE : _____

Et exercer la profession de :

Atteste sur l'honneur la présente déclaration

Fait à _____ le _____

* « Lu et approuvé »

Signature :

(Joindre la copie d'une pièce d'identité)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

* Les données qui sont transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Guérard. Conformément aux réglementations en vigueur (loi Informatique et Libertés, ainsi que le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)), Pour utiliser ce formulaire, vous devez en accepter les termes.

FICHE 5 - RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX

Enfants communs :

Nom - Prénoms :

né(e) le : à

Nom - Prénoms :

né(e) le : à

Nom - Prénoms :

né(e) le : à

Nom - Prénoms :

né(e) le : à

CONTRAT DE MARIAGE ? OUI ⇒ penser à fournir l'attestation du Notaire NON

Y-a-t-il eu un acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial ? OUI NON

Désignation de la loi

Date de l'acte - lieu de signature

Nom et qualité de la personne qui a établi l'acte

CEREMONIE RELIGIEUSE ?	<input type="checkbox"/> OUI ⇒ renseigner la ligne suivante	<input type="checkbox"/> NON
LA CEREMONIE :	Lieu :	Date : Heure :

Futur domicile conjugal prévu : (adresse)

.....

ECHANGE DES ALLIANCES	<input type="checkbox"/> EN MAIRIE	<input type="checkbox"/> A L'EGLISE
L'échange des alliances a lieu <u>après</u> la signature du registre de l'Etat Civil sur invitation de l'Officier de l'État Civil (le Maire)		

FICHE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

NOMBRE APPROXIMATIF DE VOS INVITES EN MAIRIE :

M. le Maire vous donne la possibilité d'une intervention de la personne de votre choix au cours de la cérémonie.

Sur invitation du Maire, cette personne peut lire un texte personnel à votre honneur ou un poème de l'auteur de son choix.

Le temps maximum octroyé est d'environ 5 minutes par prise de parole.

Souhaitez-vous intervention après l'accueil du Maire ?

OUI ⇒ renseigner la ligne suivante

NON

Prénom de l'intervenant :

Le maire invitera l'intéressé à la rejoindre pour s'exprimer.

Souhaitez-vous intervention supplémentaire ?

OUI ⇒ renseigner la ligne suivante

NON

Prénom de l'intervenant :

Le maire invitera l'intéressé à la rejoindre pour s'exprimer.

FICHE 7 - CHARTE DES MARIAGES

Vous vous apprêtez à vous marier prochainement à la Mairie de Guérard.

Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous en remercient.

Afin que ce jour de fête exceptionnel se déroule dans la joie et la solennité que vous y attachez, nous vous invitons à consulter cette charte et à la signer.

Cette charte comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage avec la solennité de l'événement, le respect des lieux, ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mairie.

1 – ACCÈS et STATIONNEMENT

Entrée principale (place de la Mairie).

La cérémonie se déroule dans la salle des mariages au 1er étage (ascenseur si besoin)

Vous avez des places de stationnement devant la Mairie, parking de la Pommeraie et accès au parking situé derrière la Mairie.

2 – DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

La capacité d'accueil de la salle des mariages est d'environ 80 personnes. Nous vous invitons à en tenir compte pour l'accueil de vos invités.

Il est demandé aux futur(e)s marié(e)s, à leurs témoins et invités d'arriver 10 minutes avant l'heure de la cérémonie.

Tout retard expose à attendre la fin des célébrations prévues dans la journée ou à être reporté à une date ultérieure en fonction des contraintes municipales de l'Officier de l'Etat civil. La Commune de Guérard ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la cérémonie. Le déploiement de drapeaux ou banderoles n'est pas autorisé.

Les marié(e)s et leurs invités sont priés de quitter la salle des mariages dès la fin de la cérémonie afin de ne pas gêner les mariages suivants.

... / ...

... / ...

3 – FIN DE LA CÉRÉMONIE ET CORTÈGE

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est recommandé de ne pas jeter de riz à l'intérieur ni à l'extérieur de la mairie.

L'utilisation en continu du klaxon, le non-respect des limitations de vitesse, ainsi que l'obstruction des voies de circulation sont interdits et constituent des infractions au code de la route, constatées par les forces de gendarmerie.

4 – ENGAGEMENT DES MARIÉS

Les futurs mariés s'engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les usagers et les riverains de la Mairie, espace de droits, de devoirs et de respect.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches et invités, les termes de cette charte afin que la cérémonie se déroule dans le respect des lois et règlements français, des normes de sécurité, de civilité et de laïcité. et que les règles de bonne conduite soient respectées par l'ensemble des invités.

Nom et prénom des futurs époux :

.....

Date du mariage et heure prévue :

Signature des futurs époux précédée de la mention * « Lu et approuvé » :

FUTUR(e) EPOUX (se)
« Lu et approuvé »

FUTUR(e) EPOUX (se)
« Lu et approuvé »

* Les données qui sont transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Guérard. Conformément aux réglementations en vigueur (loi Informatique et Libertés, ainsi que le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)), Pour utiliser ce formulaire, vous devez en accepter les termes.